

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/CB

Objet

Subvention Municipale  
à ROYAN-FREQUENCE

86.031

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 29

OUR : 25

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
24. MAR. 1986  
APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982  
à 10 heures

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - ROUTET - MOST  
BUSSEREAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC  
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - MM. LAPERCHE -  
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme BUCHET  
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -  
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -  
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOFFROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 6 Décembre 1985, M. Philippe TRANCHET, Directeur de la Station de radio "ROYAN-FREQUENCE" a sollicité de la municipalité une subvention nécessaire à l'existence et au bon fonctionnement de cette radio locale sur ROYAN.

M. le Député-Maire a eu plusieurs entretiens avec M. TRANCHET, qui ont confirmé la nécessité pour la Ville de ROYAN de venir en aide à cette radio dans la mesure où elle apporte un intérêt particulier à la vie et à l'animation de notre ville.

Il est proposé de verser une subvention, au titre de l'année 1986, de 100 000 F.

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande présentée par le Directeur de ROYAN-FREQUENCE
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer au titre de l'année 1986, une subvention de 100 000 F (CENT MILLE FRANCS) à la station de radio "ROYAN-FREQUENCE".

- Cette subvention sera versée au compte Société Générale de ROYAN N° 37261274 ouvert au nom de ROYAN-FREQUENCE.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront prévus à cet effet, au chapitre 945 article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1986.

Fait et délibéré à ROYAN, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,

Pour le Premier-Adjoint,



*J.P. Faber*  
J.P. FABER

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR